Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260921-DBC26_007-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

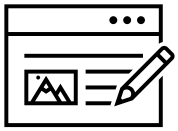
ECONOMIE

DBC26-007

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LE RELAIS POUR L'EMPLOI – 2026 - 2029

Monsieur Éric PINEAU, Vice-Président en charge de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE



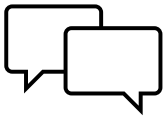
Roche aux Fées Communauté, dans le cadre de sa compétence **Economie – Emploi - Insertion**, apporte son soutien aux associations œuvrant dans ces domaines.

À ce titre, la Communauté de communes soutient depuis l'année 2000 l'**Association Le Relais pour l'Emploi** (dont le siège est à Retiers) sur l'ensemble de ses activités d'insertion et de mobilité au service de tout le territoire intercommunal.

Grâce à ce partenariat :

- L'association s'engage à assurer une permanence d'accueil les **2ème et 4ème mardis de chaque mois** (hors vacances scolaires) à **La Canopée** à Janzé.
- Roche aux Fées Communauté s'engage, en retour, à mettre gracieusement à disposition de l'association des locaux (un bureau polyvalent meublé au sein de La Canopée à Janzé, ainsi qu'un bureau ponctuel au sein de La Passerelle à Retiers) pour lui offrir les moyens nécessaires à la réalisation de ses activités au plus proche des usagers.

2. L'ASSOCIATION « LE RELAIS POUR L'EMPLOI »



L'association **Le Relais pour l'Emploi**, régie par la loi 1901, est un acteur de premier plan de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique (I.A.E.) sur le Pays de Vitré.

Agréée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DDETS), elle intervient sur un large périmètre géographique couvert par un agrément préfectoral (n° 1/BRE/618) englobant notamment le Pays de Vitré – Porte de Bretagne (62 communes).

Le Relais œuvre pour que chaque individu puisse avoir accès à des apprentissages de qualité pour développer ses compétences. Ses actions concrètes sur le terrain visent à accompagner les personnes en situation de difficultés d'insertion socio-professionnelle afin de sécuriser leur parcours vers l'emploi durable.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260921-DBC26_007-DE

En tant que **structure d'insertion**, elle remplit un rôle d'employeur solidaire :

- Elle met à disposition des personnes relevant de l'I.A.E. via l'activité de son Association Intermédiaire.
- Elle assure l'emploi direct de personnes par le biais de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) au sein de son chantier d'insertion et du dispositif « Premières Heures ».
- Elle assure l'accueil, l'évaluation, l'orientation et l'accompagnement individuel (social et professionnel) de son public.

3. LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION



Dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens, Roche aux Fées Communauté soutient et accompagne financièrement Le Relais pour l'Emploi dans la mise en œuvre de ses 4 axes d'activité majeurs :

- **L'Association Intermédiaire Le Relais** : Elle déploie une activité de prêt de main-d'œuvre à titre onéreux mais à but non lucratif.

  Elle accueille les personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières, leur propose des mises en situation de travail réelles auprès de donneurs d'ouvrages (collectivités, entreprises, particuliers) et les accompagne dans leur projet d'insertion professionnelle.

- **Le chantier d'insertion « Le Pays fait son Jardin »** : Créé en 2009 et implanté à la Rigaudière au Theil de Bretagne, ce chantier s'appuie sur une exploitation maraîchère biologique. Conventionné par l'État (DDETS).

  Il accueille une trentaine de salariés par an en contrats CDDI d'une durée maximale de 2 ans (4 x 6 mois maximum).

  Il propose des parcours personnalisés axés sur le retour à un cadre structuré et à l'emploi, tout en s'inscrivant dans les circuits courts de l'économie locale.

- **Le Parc Mobilité (Parc-Mob)** : Initié en 1992 et étendu à l'échelle du Pays de Vitré en 2000, ce service propose des locations de scooters pour lever le frein de la mobilité individuelle et faciliter l'accès à l'emploi. Les bénéficiaires sont parrainés par un référent social ou professionnel local (Mission Locale, CDAS, CCAS, etc). En 2022, un réseau de 3 garagistes partenaires sur le territoire intercommunal assurait l'entretien d'une flotte de 12 scooters répartis stratégiquement (7 à Janzé, 3 à Retiers, 2 à Martigné-Ferchaud).

- **Le dispositif « Premières Heures »** : Lancé à titre expérimental en 2022 en lien avec le réseau Convergence et Emmaüs France, ce sas temporaire, progressif et adapté vise les personnes les plus éloignées du marché du travail. Sans prérequis de productivité ni critères de sélection à l'entrée, il propose une reprise d'activité très progressive sous statut de salarié en CDDI. Ce dispositif accueille entre 7 et 20 salariés par an.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260921-DBC26_007-DE

4. CONCLUSION D'UNE NOUVELLE CONVENTION



La convention actuelle étant arrivée à expiration, il convient de procéder à la conclusion d'une n**ouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de 3 ans (2026-2029) avec l'association Le Relais pour l'Emploi** afin de poursuivre ce partenariat essentiel à la cohésion sociale et à la dynamique d'insertion du territoire.

Pour rappel, le Conseil communautaire, lors de sa **séance du 26 janvier dernier, a octroyé une subvention globale de 27 830,00 € pour l'année 2026 (DCC26-002).**

Il vous est proposé :

- ***D'approuver*** *le* ***projet de convention d'objectifs et de moyens*** *ci-joint avec* ***le Relais pour l'Emploi****, pour une durée de* ***3 ans****, à compter du 1er octobre 2026 ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260921-DBC26_007-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 7 septembre 2026, s'est réuni le mardi 15 septembre 2026 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan HOUILLOT, Conseiller communautaire de Janzé.

Etaient présents :

AMANLIS	M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COESMES	MME Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
JANZE	M Jonathan HOUILLOT
JANZE	MME Emmanuelle CLOUET
JANZE	M Eric PINEAU
LE THEIL-DE-BRETAGNE	MME Graziella VALLÉE
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE ROBERT	MME Véronique BOISNARD
MARTIGNE FERCHAUD	M Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD
RETIERS	M Thierry RESTIF
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD
SAINTE COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER

Était excusé :

FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE BUREAU (20 présents / 0 pouvoir)

Nombre de votants : 20 ; Voix pour : 20 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 16/09/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance

Signé par : Jonathan HOUILLOT
Date : 20/09/2026
Qualité : VP HOUILLOT J - Secrétaire de Séance

Jonathan HOUILLOT